



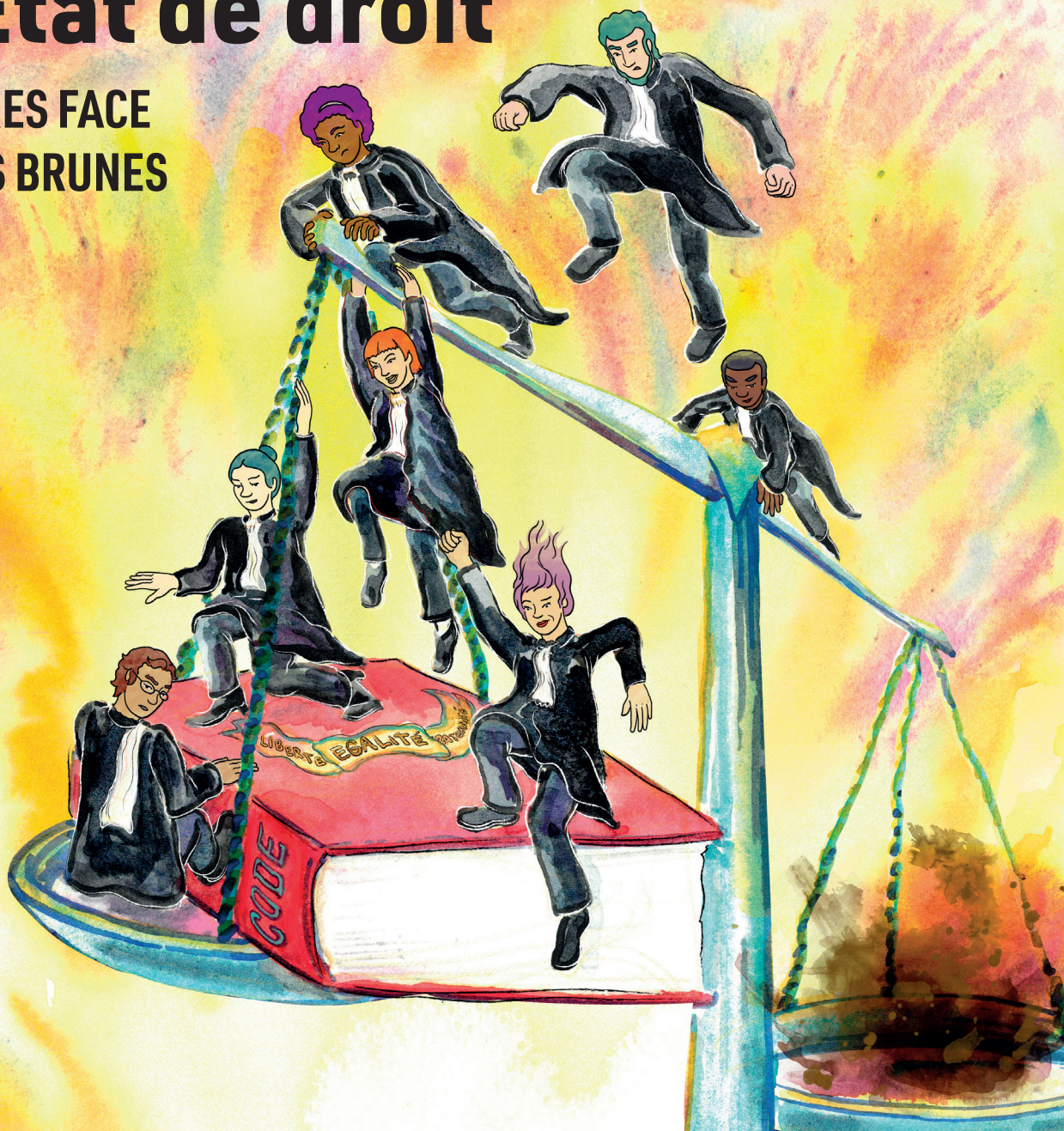
52^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCAT-ES DE FRANCE

MARSEILLE - 7 AU 9 NOVEMBRE 2025

ESPACE BARGEMON - Esplanade Villeneuve Bargemon, 13002 Marseille 2^e

Le SAF à la recherche de l'État de droit

ROBES NOIRES FACE
AUX FORCES BRUNES



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS



Syndicat des avocat·es de France
Tél : 01 42 82 01 26
www.lesaf.org



SVI ASSURANCES
Marseille





52^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCAT·ES DE FRANCE

MARSEILLE - 7 AU 9 NOVEMBRE 2025

*Plus que jamais, notre Congrès s'inscrit dans un climat inquiétant,
qui justifie que nous mobilisions ensemble nos méninges
pour renforcer nos convictions et notre énergie.*

AUJOURD'HUI DES PERSONNALITÉS POLITIQUES AU POUVOIR S'AUTORISENT À QUESTIONNER LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTAT DE DROIT.

Le principe même d'égalité (ou faudrait-il parler d'équité ?), même s'il a toujours constitué un objectif et un outil juridique plus qu'une réalité, n'est plus perçu par beaucoup comme une valeur à défendre, la priorité nationale, le racisme et l'exclusion étant tellement présents dans les politiques proposées et pour certaines déjà mises en œuvre.

En France, comme dans de nombreux pays, loi après loi, les mêmes sont sacrifiées : les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées, les pauvres...

Et pendant ce temps, la planète brûle... Tout est mis en place, « coûte que coûte » pour garantir aux plus puissant·es le maintien de leurs privilèges.

Les services publics, piliers de la solidarité, y compris celui de la justice, se désagrègent sous les coups des politiques d'austérité. Non seulement la justice fonctionne déjà avec des moyens dérisoires, mais le principe même du droit à la défense et d'une justice indépendante sont aujourd'hui mise en cause.

EXERCER LE MÉTIER D'AVOCAT DANS CE CONTEXTE DEVIENT PARTICULIÈREMENT DIFFICILE.

La suspicion sur la probité des avocat·es n'a jamais été aussi élevée : on leur reproche de faire obstacle à la sécurité publique, de freiner la lutte contre le terrorisme, le « narco-trafic », ou encore de favoriser une immigration présentée comme « envahissante ». Mais que font-elles sinon exercer leur métier : défendre, garantir les droits, exiger le respect des règles applicables ? En réalité, on les empêche d'agir.

L'accès aux dossiers est restreint, parfois même l'accès au tribunal est interdit, à coups de plateformes inaccessibles ou d'ordonnances de tri qui contournent le contradictoire.

Le simple exercice de la défense est présenté comme suspect, y compris par des membres du pouvoir en place.

Dans ce climat, les avocat·es sont assimilés à leurs client·es, salés dans la presse, menacés sur les réseaux sociaux et dans leur vie.

Lorsqu'elles tentent de se défendre en justice, le parquet s'en rapporte...

De même, les décisions de justice ne sont plus seulement critiquées – ce qui est légitime et nécessaire dans une démocratie – mais les juges eux-mêmes sont dénigrés, attaqués, désignés à la vindicte et condamnés sur la place publique.

Déjà que la pénurie de moyens des tribunaux touche tous les niveaux : manque de magistrat·es, de greffier·es, d'interprètes, de

moyens matériels. Les délais explosent, la justice perd sa crédibilité, et les justiciables les plus vulnérables en paient le prix.

On reproche aux juges de rendre des décisions « politiques », comme si interpréter la loi pour rendre la justice pouvait être un acte neutre.

On parle de « juges rouges » lorsqu'ils font respecter les droits et les libertés. Mais on ne parle jamais de « juges bruns » lorsqu'ils valident des politiques répressives ou entérinent des procédures-bâillons. Ce vocabulaire n'est pas anodin : il alimente la suspicion et délégitime le rôle du juge.

Cette stratégie à l'encontre du pouvoir judiciaire, garant de la démocratie, est organisée, méthodique. Dans les médias et sur les réseaux sociaux, les attaques deviennent personnelles, les campagnes de dénigrement se multiplient, les intimidations se banalisent.

N'oublions pas que dans d'autres pays, des avocat·es et des juges sont jetés en prison.

Le droit est-il encore un repère lorsque, au niveau international, des décisions de justice sont ignorées, quitte à laisser massacrer, voire génocider, des populations entières ?

ALORS, COMMENT GARANTIR LA SÉPARATION DES POUVOIRS ?

Faut-il encore la défendre ? Et surtout : de quels pouvoirs parlons-nous, dans un monde où l'économique semble dicter sa loi au politique, et le politique imposer sa logique à la justice ?

QUEL ÉTAT DE DROIT VOULONS-NOUS ET COMMENT EN GARANTIR LE RESPECT ?

L'État de droit est considéré comme le garant de la démocratie. Souvent, on affirme que sans État de droit ce serait la loi du plus fort. Mais tel qu'il existe (s'il existe), l'État de droit n'est-il pas déjà issu de la loi du plus fort (le mâle bourgeois, riche, blanc, dominant, capitaliste...) ?

L'État de droit est sans cesse invoqué, mais ses contours ne sont pas clairement définis et il n'est pas garanti qu'il soit appliqué de manière juste et universelle.

Comment le construire réellement ? Comment en garantir l'application au quotidien ? Quelles valeurs voulons-nous protéger et transmettre ?

ET SURTOUT : QUELLE PLACE POUR UN SYNDICAT COMME LE SAF DANS LE DÉBAT PUBLIC, FACE À UN CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIAL DE PLUS EN PLUS NAUSÉABOND ?

C'est sur ces questions que nous réfléchirons et débattrons, avec notre perpétuelle joie, notre infaillible détermination et pugnacité, lors de notre 52^e Congrès annuel, organisé cette année sous le soleil de Marseille.

PROGRAMME VENDREDI 7 NOVEMBRE

ACCUEIL DES CONGRESSISTES / 8H30

AG STATUTAIRE / 9H00 – 10H00

- ◆ Rapport sur le paritarisme
- ◆ Rapport financier
- ◆ Rapport du commissaire aux comptes

RÉUNION DES COMMISSIONS / 10H00 – 12H00

- ◆ AJ et accès au droit, Collaboration, Conso-logement, Défense Pénale, Hospitalisation sans consentement, Mineurs, Étrangers, Sociale, Numérique, Discrimination, Public, Environnement-santé, Féministe, Internationale, EA, Exercice professionnel, Famille

DÉJEUNER / 12H00 – 13H30

Le République – restaurant solidaire

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE / 13H30 – 16H30

- ◆ **Allocutions d'ouverture**
Antonin Sopena, Président de la section de Marseille
Benoit Payan, Maire de Marseille
Marie-Dominique Poinso-Pourtal, Bâtonnière de Marseille
- ◆ **Rapport moral**, Judith Krivine, présidente du SAF
- ◆ **Rapport d'activités des responsables de commission**
- ◆ **Débats**

ATELIERS DE RÉFLEXION / 17H00 – 19H30

◆ Jusqu'où la riposte ?

- Avocats militants, avocats de militants – jusqu'à l'infini et au delà
animation : Charlotte Cambon (SAF Toulouse) et Jonathan Sorriaux (SAF Compiègne)
- Partir au clash : Les voix judiciaires et extra-judiciaires quand on est face à un mur – animation : Anne Caillet, intervenants : Thomas Giraud (Président du JACI) et Céline Carru (SAF Marseille)
- Tous.tes ensemble, tous.tes ensemble : construire la convergence des luttes locales – Judith Krivine (Présidente du SAF, SAF Paris), François Zind (SAF Strasbourg) et Un membre de FNE PACA et un représentant de la CGT de la Centrale de Gardanne
- L'internationale au service de l'État de droit – Grégory Thuan dit Dieudonné (SAF Strasbourg) et Sarah Sameur (SAF Paris et membre de JURDI)

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE SECTIONS / 19H30

RÉCEPTION HÔTEL DE VILLE / 19H30

Espace Bargemon



PROGRAMME SAMEDI 8 NOVEMBRE

PLÉNIÈRE / 9H00 – 12H30

- ◆ **Introduction** : Vanessa Codaccioni (Maîtresse de Conférence à Paris 8)
- ◆ **Table ronde : L'égalité au cœur de l'État de droit**
Modératrice : Elsa Ghanassia (SAF Grenoble, membre du bureau national)
Remettre l'égalité au cœur de l'action : le rempart contre la priorité nationale et le racisme, Antoine Lyon-Caen (Professeur émérite, avocat au conseil), Mohamed Jaite (Président du SAF Paris)
Remettre l'égalité au cœur du discours : discréditer les idées brunes – Edwy Plenel, journaliste cofondateur de Mediapart
- ◆ **Table ronde : Pas de droit sans équilibre institutionnel**
Modérateur : Hugo Partouche (SAF Paris, membre du bureau national)
Agir en contre-pouvoir : l'avocat.e au cœur des droits et garanties – Balim Deniz (Çağdaş Hukukçular Derneği – Turquie), Bruno Rebstock (SAF Aix-en-Provence)
Pouvoir d'agir en contre – rééquilibrer les institutions au niveau national et international
Monique Chemilley-Gendreau (Professeur émérite à l'Université Paris Cité)

DÉJEUNER / 12H30 – 14H00

Le République – restaurant solidaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / 14H00 – 17H00

- ◆ 14h-16h : débats et préparation de la motion générale sur le thème du Congrès « Le SAF à la recherche de l'État de droit – Robes noires face aux forces brunes »
- ◆ 16h30 : Présentation du nouveau CS élu et du nouveau bureau

ATELIERS PROFESSIONNELS / 17H00 – 19H00

- ◆ **Barricades numériques – se défendre contre les forces brunes**
animation Benoît Rivain (SAF Nantes), intervenantes : Flor Tercero (SAF Toulouse), Caroline Zorn (SAF Strasbourg), Ariane Lavrilleux Journaliste *Disclose*, un membre des Soulèvements de la Terre.
- ◆ **L'engagement c'est comme la plaidoirie, ça s'apprend. Comment réinvestir les écoles d'avocats** – animation : Pierre-Henri Marteret (SAF Saint-Nazaire, élu CNB), Jean-Louis Borie (SAF Clermont-Ferrand, Directeur de l'École des Avocats Centre Sud'), Catherine Glon (SAF Rennes, membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers)
- ◆ **Parler aux médias pour les nul·les** – par Cécile Petident, formatrice en media training
- ◆ **Secret professionnel et lutte contre le blanchiment** – Thomas Furrey (SAF Lyon, responsable de la commission pénale), Guillaume Martine (SAF Paris)
- ◆ **Présentation de l'analyse des pratiques professionnelles** – Shirley Leturcq (SAF Marseille)

SOIRÉE / 20H00

CEPAC SILO 35, quai du Lazaret – 13002 Marseille

PROGRAMME DIMANCHE 9 NOVEMBRE

BRUNCH : PARÉ·ES POUR LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES / 11H00 – 15H00

Préparation des travaux et des groupes de travail : Livret justice et municipales, élections municipales et présidentielles. (animation par le nouveau bureau)

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en droit au regard de l'actualité.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit et actualité de la profession.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit : magistrats, avocats et juristes associatifs et syndicaux. Une maîtrise des techniques juridiques est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au congrès.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le congrès ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du congrès, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.